



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Équipement, logement, transports et mer : personnel

Question écrite n° 16314

Texte de la question

M Pierre Bachelet attire l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer sur la situation matérielle des architectes des Batiments de France. Dans une motion, en date du 10 juin 1989, adoptée par la section syndicale des architectes des Batiments de France, il apparaît que ces derniers revendiquent un niveau de prime comparable à celui dont bénéficient les autres cadres techniques de l'équipement. Le montant prévu pour leurs primes est sans rapport avec l'engagement public pris par son prédécesseur à Cahors le 25 novembre 1988. L'inquiétude et la déception sont les sentiments qui dominent au sein de la profession. Il lui demande donc, relativement à leurs revendications, d'indiquer la position réelle du Gouvernement.

Texte de la réponse

Reponse. - Les représentants syndicaux des architectes des batiments de France ont été recus à plusieurs reprises au cabinet du ministre et une négociation fructueuse a pu s'engager sur les principales revendications concernant le régime indemnitaire et le montant de leurs primes d'une part, la mise à l'étude d'un nouveau statut d'autre part. Les architectes des Batiments de France réunis en assemblée générale le 6 juillet dernier ont arrêté le mouvement qu'ils avaient déclenché le 19 juin. L'instruction des permis de construire dans les espaces protégés n'a donc pas été compromise et les usagers ne devraient en subir aucune conséquence.

Données clés

Auteur : [M. Bachelet Pierre](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16314

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et de la mer

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 juillet 1989, page 3352